

L'Echo du Pouzenc



Un nouveau mandat

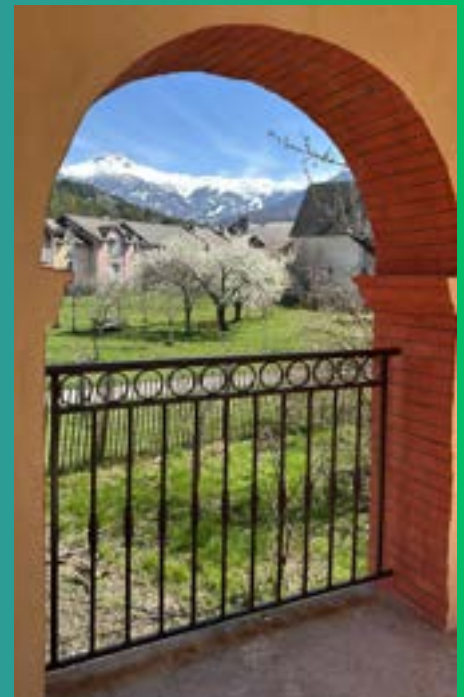


Baratier

Août 2026

Sommaire

- P.3** L'édito du Maire
- P.4** L'équipe municipale - Les agents de la Commune
- P.5** Les commissions municipales et représentants communaux
- P.6** Réhabilitation de la Maison de Maître et de la mairie actuelle
- P.8** Prévention des risques : confortement du pont de l'Usine
- P.10** Le chantier du torrent de l'Homme Mort
- P.12** Forêt Communale et forêt Indivise
- P.13** Lien avec les différentes instances
- P.14** Les travaux d'entretien
- P.15** Prévention - Règlementation - Urbanisme
- P.16** Finances et budget communal 2026
- P.17** Se déplacer dans le territoire
- P.18** Mobilités douces
- P.19** École de Baratier - Saint Sauveur
- P.20** Les Loulou's
- P.21** Évènements et Solidarités
- P.22** Les associations de Baratier
- P.23** Été 2026 - Les animations



L'édito du Maire

Unis pour agir, déterminés pour notre village !
Chères Baratonnes, Chers Baratons,

Au mois de mars 2026, vous avez choisi de nous accorder votre confiance pour conduire la destinée de notre commune. Ce résultat est pour l'ensemble de l'équipe municipale bien plus qu'une fierté : c'est une immense responsabilité qui nous oblige et nous anime chaque jour.

Soyez assurés que nous sommes pleinement engagés, avec cœur et rigueur, au service exclusif de l'intérêt public et du bien commun.

Notre ambition pour notre commune s'articule autour d'un équilibre essentiel : cultiver la proximité au quotidien tout en menant les grands projets structurants qui renforceront l'attractivité et la qualité de vie de notre village.

Dans cette démarche, la sécurité de la population demeure notre priorité absolue.

Parmi nos investissements majeurs, plusieurs chantiers emblématiques franchissent aujourd'hui des étapes décisives. C'est le cas de l'opération d'une ampleur exceptionnelle menée sur le site de l'Homme-Mort, indispensable pour sécuriser durablement notre territoire. Elle s'accompagne de la réfection du pont de l'usine, soit un investissement global de près de 2 millions d'euros.

Parallèlement, le projet de la réhabilitation de la Maison de Maître et de la mairie actuelle avance avec le lancement du concours d'architectes et la nomination d'un jury composé d'élus, de professionnels et d'experts qui choisiront d'ici la fin de l'année un maître d'œuvre pour réaliser l'opération.

Le dynamisme de notre village ne repose pas uniquement sur son patrimoine, mais sur les femmes et les hommes qui contribuent à la vie du village, les acteurs économiques et autres, l'ensemble de nos agents, tous les bénévoles de nos associations qui donnent de leur temps et s'investissent sans compter.

C'est grâce à cette synergie que notre commune reste unie, vivante et solidaire.

À toutes et à tous, je vous souhaite une excellente lecture de ce bulletin.

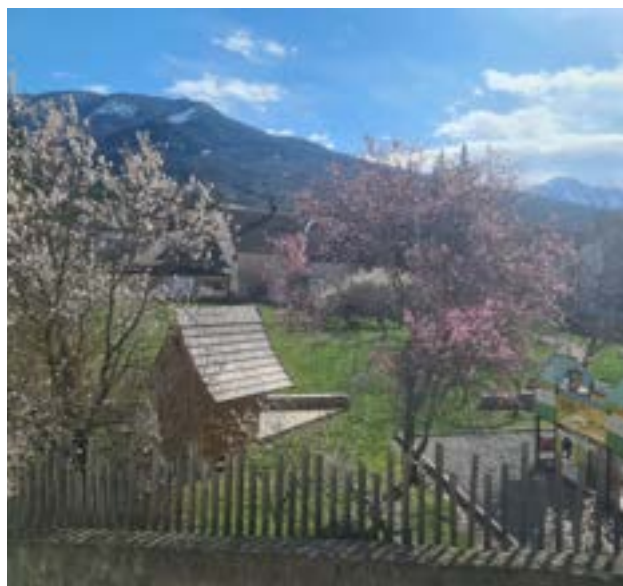
Fidèlement,

Christine MAXIMIN, Maire



Christine MAXIMIN

Maire de Baratier
Sénatrice suppléante
Vice-Présidente de la Communauté de
Communes de Serre-Ponçon



Mairie de Baratier : 12 Place du Village
Tel 04.92.43.25.86
Courriel : mairie@baratier.net

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Christine MAXIMIN
RÉDACTION : Commune de Baratier
PHOTOS : Commune de Baratier, M et G Farnaud, OTI de Serre-Ponçon, Premices
CONCEPTION GRAPHIQUE : Commune de Baratier
Impression : ALATELIER GAP - 650 exemplaires papier PEFC.

L'équipe municipale



- Christine MAXIMIN, **Maire**
- Monique FARNAUD, **1^{ère} Adjointe** (Administration, sécurité, urbanisme)
- Olivier FAURE-BRAC, **2^{ème} Adjoint** (Projets structurants et EnR., patrimoine bâtiminaire et équipements communaux, éclairage public et réseaux électriques)
- Sylviane GRIMALDI-PIROUX, **3^{ème} Adjointe** (Budget et finances, gestion du patrimoine, environnement et adaptation au changement climatique)
- Romain SANCHEZ-SILVAS, **4^{ème} Adjoint** (Voirie, travaux d'entretien, vie locale et vie quotidienne, enfance, jeunesse, école)
- Jérôme GRENIER, **Conseiller Municipal Délégué** (Enfance, jeunesse et sport)
- Kévin LEMONNIER, **Conseiller Municipal Délégué** (Électricité, internet et fibre, Services techniques)
- Marianne SANIEZ, **Conseillère Municipale Déléguée** (Animations, culture, communication)
- Catherine VOYAZOPOULOS, **Conseillère Municipale**
- Eric PANCIOLI, **Conseiller Municipal**
- Anaïs MEILLER, **Conseillère Municipale**
- Pierre BELLOT, **Conseiller Municipal**
- Edith BLANC, **Conseillère Municipale**
- Laurent ESTROUMZA, **Conseiller Municipal**
- Caroline GALLES, **Conseillère Municipale**
- Ahmet OZTURK et Stéphanie GERAUD, non élus, suppléants de la liste des conseillers municipaux

Les agents de la Commune

Service Administratif



Aude LAGIER
Comptabilité, Urbanisme,
Accueil, Agence Postale



Norbert GEFFROY
Secrétaire Général



Jean-Marc RAMOND
Accueil, Agence Postale,
Site Internet, Animations,
Etat Civil

Services Techniques et Ecole



Stéphane LABARTHE
Travaux et entretien
bâtiments, Voiries,
Espaces verts



Nathalie TREMOUILLE
Restaurant scolaire,
Garderie



Nans RAVEAUX
Agent technique,
Renfort estival

Les commissions municipales

Finances et Développement : Les Adjoints, GRENIER Jérôme, SANIEZ Marianne, LEMONNIER Kévin, ESTROUMZA Laurent, PANCIOLO Eric, BLANC Edith

Urbanisme : Les Adjoints, GALLES Caroline, SANIEZ Marianne, BELLOT Pierre

Sécurité : Les Adjoints, LEMONNIER Kévin, VOYAZOPOULOS Catherine

Personnel : Les Adjoints, LEMONNIER Kévin, ESTROUMZA Laurent

Projets structurants : Les Adjoints, LEMONNIER Kévin, ESTROUMZA Laurent, BLANC Edith, PANCIOLO Eric, GALLES Caroline, MEILLER Anaïs, BELLOT Pierre

Enjeux énergétiques : Les Adjoints, LEMONNIER Kévin, GALLES Caroline, BELLOT Pierre

Animations/Culture/Associations/Concertation et vie locale : SANCHEZ-SILVAS Romain, SANIEZ Marianne, GRENIER Jérôme, LEMONNIER Kévin, PANCIOLO Eric, BLANC Edith, VOYAZOPOULOS Catherine, MEILLER Anaïs, GALLES Caroline, BELLOT Pierre

Communication : SANIEZ Marianne, MEILLER Anaïs, GALLES Caroline, GRENIER Jérôme, LEMONNIER Kévin, BELLOT Pierre

École/Enfance/Jeunesse : SANCHEZ-SILVAS Romain, BLANC Edith, GRENIER Jérôme, MEILLER Anaïs

Agriculture/Forêt/Environnement : GRIMALDI Sylviane, GALLES Caroline, BELLOT Pierre

Cadre de vie/Travaux d'entretien/Voirie/Réseaux humides : Les Adjoints, GRENIER Jérôme, VOYAZOPOULOS Catherine, BLANC Edith, LEMONNIER Kévin, SANIEZ Marianne, GALLES Caroline, BELLOT Pierre

Commission d'appel d'offres : FAURE-BRAC Olivier, GRIMALDI Sylviane, SANCHEZ-SILVAS Romain

Les représentants communaux dans les structures extérieures

COMMUNAUTE DE COMMUNE DE SERRE-PONÇON

- Régie centre aquatique : PANCIOLO Eric
- Régie assainissement : MAXIMIN Christine
- Régie SMICTOM : MAXIMIN Christine
- Commission Intercommunale des Impôts Directs : GRIMALDI Sylviane
- Tourisme et promotion : MAXIMIN Christine
- Finances et budget : GRIMALDI Sylviane
- Culture et patrimoine : PANCIOLO Eric
- Environnement/forêt et plateforme bois énergie : FARNAUD Monique
- Transition écologique et développement économique : FAURE-BRAC Olivier
- Actions sociales, services de proximité : VOYAZOPOULOS Catherine
- Mobilité, activités de pleine nature : MAXIMIN Christine
- Travaux, risques naturels, GEMAPI : GRIMALDI Sylviane
- Agriculture, ruralité, abattoir et refuge animalier : BELLOT Pierre
- Charte forestière : FARNAUD Monique

ORGANISMES EXTERNES

- SMADESEP : MAXIMIN Christine
- IT 05 – Ingénierie Territoriale : GRIMALDI Sylviane
- Association Départementale des Communes Forestières : BELLOT Pierre
- Association des Communes Pastorales : BELLOT Pierre
- SIVU Eau Potable : MAXIMIN Christine et SANCHEZ-SILVAS Romain
- SIVU Les Loulou's : MAXIMIN Christine et BLANC Edith
- Syndicat Eclairage Public SYeP : FAURE-BRAC Olivier et LEMONNIER Kévin
- Territoire d'Energie 05 : FAURE-BRAC Olivier et MAXIMIN Christine
- Agence France Locale : GRIMALDI Sylviane
- Affouage : GALLES Caroline, BELLOT Pierre et CONDEVAUX Jean-François
- Référente Egalité hommes/femmes : GRIMALDI Sylviane
- Référente Violences faites aux femmes : FARNAUD Monique
- CNAS ; FARNAUD Monique
- Correspondant Défense : BELLOT Pierre
- Système vidéoprotection CCSP : MAXIMIN Christine et FARNAUD Monique

Réhabilitation de la Maison de Maître et de la mairie actuelle

Maison de Maître



Conserver l'âme du bâtiment

Sur le plan architectural, il est prévu de préserver l'aspect extérieur de la Maison de Maître : ravalement des façades à l'identique, remplacement des huisseries par des éléments similaires, reconstruction de la charpente et de la toiture aux formes et proportions actuelles et création de quatre « chiens assis ». Portes, cheminées et autres éléments remarquables seront récupérés et réemployés dans le bâtiment rénové ou valorisés via une plateforme spécialisée pour d'autres chantiers.

Le bâtiment de la future mairie adoptera une écriture contemporaine en béton et bois, avec un gabarit proportionné pour ne pas concurrencer visuellement les bâtiments historiques de la maison de Maître et de son pigeonier.

Le scénario retenu

Cinq logements, des locaux d'accueil pour les plus petits et une nouvelle mairie.

Le scénario retenu à l'issue de l'étude prévoit une transformation en profondeur de l'ensemble bâtiminaire. Dans la Maison de Maître elle-même, cinq nouveaux logements communaux seront créés, privilégiant les typologies T3 et T4, aux côtés d'un espace d'accueil pour la petite enfance (maison d'assistantes maternelles ou micro-crèche). Une nouvelle mairie doit également voir le jour à l'emplacement de l'actuel bâtiment annexe de la maison de Maître qui sera déconstruit pour faire place à un bâtiment neuf et fonctionnel réalisé en ossature bois.

Un chantier d'ampleur

C'est un chantier d'ampleur qui se dessine au centre du village. La commune a présenté aux habitants, le 24 juin dernier, les grandes lignes du projet de réhabilitation de la Maison de Maître et de la mairie actuelle, un projet pensé comme le prolongement naturel de la requalification du centre-bourg engagée depuis 2020.

Rachetée par la commune en décembre 2021 après un portage par l'Établissement Public Foncier PACA, la Maison de Maître constitue, aux yeux des élus, « un élément fort du patrimoine communal ». Mais le bâtiment, resté longtemps à l'abandon, cumule des désordres structurels, fonctionnels et de sécurité qui nécessitent d'importants travaux de réhabilitation pour lui donner une seconde vie. Un diagnostic technique, réalisé fin 2025, puis une étude de programmation, réalisée ces derniers mois ont confirmé qu'une réhabilitation lourde était incontournable, tout en soulignant les atouts du site : sa situation centrale, ses volumes généreux et son identité patrimoniale.

L'actuelle mairie

L'actuelle mairie, un ensemble des années 1980 qui ne répond plus aux besoins d'aujourd'hui (manque de place, confidentialité insuffisante, salle du conseil éloignée) changera quant à elle de vocation. Ses locaux seront transformés en tiers-lieu, avec un espace de restauration, des activités culturelles et un petit coworking, ouvert sur une terrasse qui sera créée du côté parc des Clôtures. Un local de stockage communal et associatif ainsi que des toilettes publiques, à proximité du boulodrome, complètent le programme. Dans un second temps, la commune prévoit la création d'une vingtaine de places de stationnement supplémentaires et de deux places d'arrêt-minute.

Mairie actuelle



Un budget de près de 4 millions d'euros

Le coût prévisionnel de l'opération, toutes dépenses confondues, s'établit à 3 745 474 €, honoraires de maîtrise d'œuvre et études comprises. En intégrant les dépenses déjà réalisées en amont (diagnostics structure, plomb, amiante, sécurité, mission de programmation ...) ainsi que la création de futures places de stationnement, la dépense totale estimée atteint 4 074 791 €. Un objectif de 80 % de subventions sur le montant de l'opération est visé, comme pour chaque investissement communal, et les élus ont engagé depuis plusieurs mois un important travail de mobilisation auprès de l'État, de la Région, du Département et de l'ensemble des partenaires financeurs potentiels, en lien avec le service d'Ingénierie technique des Hautes-Alpes (IT05). Des revenus locatifs sont par ailleurs attendus, tant du tiers-lieu que des cinq logements et, le cas échéant, des locaux de la petite enfance.

Le calendrier s'annonce toutefois long. Un concours est actuellement en cours pour recruter l'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte et bureaux d'études), avec désignation du lauréat attendue pour la fin 2026. Suivront ensuite les études de conception courant 2027, puis le recrutement des entreprises pour réaliser l'opération. Les travaux sont prévus sur les années 2028 et 2029, ils devraient déboucher sur une livraison progressive des bâtiments jusqu'en 2030.

Au-delà de la seule réhabilitation d'un bâtiment patrimonial, les élus présentent ce projet comme un « moteur » pour la commune : nouvelles places d'accueil petite enfance, doublement du nombre de logements communaux, création d'emplois directs et indirects, renforcement de l'attractivité et de la centralité de la place du Village. De quoi, espèrent-ils, consolider durablement l'école, les services et l'activité économique du centre-bourg.



Sur le plan environnemental...

Le projet se veut aussi exemplaire sur le plan environnemental. La commune vise une labellisation Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) de niveau Argent à Or, avec un accent mis sur le réemploi de matériaux in situ.

Le bois utilisé pour la construction sera certifié « Bois des Alpes », une exigence qui ouvre droit à une bonification de 10 % des subventions d'Etat sur l'ensemble de l'opération, et il proviendra en partie de nos forêts communales. Un chauffage des futurs locaux avec l'énergie bois est souhaité par les élus, une extension du réseau de chaleur bois « Barati'Bois », est actuellement à l'étude avec Territoire d'Énergie 05. Une production d'électricité photovoltaïque est également envisagée sur la toiture de la nouvelle mairie.

Prévention des risques : confortement du pont de l'Usine

Un projet complexe sur plusieurs années

Objectifs : Sécurité des usagers, pérennité de l'ouvrage et continuité de service d'un axe essentiel.

1 Enjeux : Un axe indispensable au quotidien

Construit dans les années 1950/1960, le pont de l'Usine franchit le torrent des Vachères sur la route de la Serbie. Il constitue l'unique point d'accès pour de nombreux usagers et activités clés de Baratier : tourisme et loisirs, énergie et économie, agriculture et forêt, services et desserte des usagers.

2 Pourquoi intervenir ?

Subissant l'usure du temps, le passage répété de poids lourds en surcharge et les crues successives du torrent des Vachères (notamment en 2021 et 2023), les différents diagnostics réalisés entre fin 2022 et 2025 ont confirmé plusieurs désordres importants sur :

- Le tablier-structure métallique, platelage et garde-corps bois,
- les culées/abords : classement pont-3U conformément à la méthodologie IQOA avec des culées insuffisamment fondées, justifiant une intervention urgente de confortement.

Des mesures conservatoires ont été prises pour limiter temporairement l'usage du pont à 19 Tonnes PTC, avec une limitation de vitesse à 30Km/heure et la commune a intégré le Programme National Pont avec le CEREMA.

3 Démarche de choix du scénario et scénario retenu

Diagnostics techniques et environnementaux Bureau d'Études Hydrétudes – Octobre 2025

En 2025 une étude d'avant-projet a été réalisée par Hydrétudes (Bureau d'Études recruté pour maîtrise d'œuvre) intégrant une étude hydraulique complète et des analyses complémentaires (géotechniques, profil topographique, plomb, et amiante).

Même avec la construction d'un pont neuf de 20 mètres de long, l'emplacement en pente à 5 % et la configuration en tresse du torrent des Vachères empêchent de garantir la résistance de l'ouvrage face à une crue centennale, quel que soit le scénario envisagé.

Démarche de sélection : De 7 solutions à 3 scénarios

Une étude multicritères a permis d'évaluer 7 solutions d'aménagement initiales au regard des enjeux prioritaires de sécurité et de pérennité du franchissement. À l'issue de ce filtrage – et en tenant compte des travaux de berge réalisés en rive droite par la CCSP au printemps 2025 – 3 scénarios principaux ont été retenus.

Ces 3 solutions de confortement, accompagnées de l'option d'un pont neuf (au coût nettement plus élevé), ont été présentées au service de la Loi sur l'eau de la DDT 05 avant l'arbitrage définitif.

Pourquoi avoir retenu le scénario choisi ?

Face à un ouvrage ancien et sous-dimensionné, l'exposant à un risque de mise en charge (pouvant aller jusqu'à sa destruction) notamment en cas d'accumulation de dépôts de matériaux, et compte tenu des contraintes financières qui empêchent de financer un équipement garantissant un risque zéro en cas de crue centennale, la commune a recherché un juste équilibre.

Objectif : obtenir un gain de sécurité majeur pour les personnes et la pérennité du pont, tout en maintenant un coût soutenable, et en maîtrisant la lourdeur des démarches réglementaires.

En pratique : ce que prévoit la solution retenue ?

- Confortement structurel du pont par rénovation de la structure métallique, remplacement du platelage et rambardes (élargissement pour équipements agricoles sans changement de la bande de roulement), et réfection des culées (fissurations),
- Suppression du risque de destruction du pont par érosion des berges et contournement des culées : confortement de la berge rive gauche (45 m en amont et 5 m en aval du pont)
- Forte réduction du risque d'affouillement des culées : mise en place de micropieux jointifs,
- Réduction du risque de mise en charge du pont : suppression du merlon en rive gauche pour faciliter les débordements latéralement,
- Ce projet permettra également de poser les bases d'un statut de référence du pont, et de définir un Plan de Maintenance Préventive destiné à sécuriser et pérenniser cet investissement.

Phase opérationnelle en cours 2026

Grâce à un montage de dossier rigoureux par l'équipe municipale, ce projet d'envergure a obtenu les autorisations Loi sur l'Eau & Natura 2000 le 25 mars 2026 et, est très largement subventionné à près de 80 % par nos partenaires publics, préservant ainsi nos capacités financières :

· Financement 60% État – Programme National Ponts (PNP) – Avis favorable comité d'attribution du 20 février 2026 (confirmation CEREMA/DTOA), attente de l'arrêté d'attribution,

· Département 05 – Financement proche de 20% du coût total, accord de principe, commission d'attribution en septembre 2026.

Avancement des travaux :

Afin de répondre à la diversité des spécialités requises, l'opération est découpée en deux phases :

Phase 1 : Réfection du tablier (En cours)

- Périmètre : Remise à niveau de la structure métallique, décapage de la peinture au plomb sous confinement, mise en peinture, réfection du platelage bois et pose de garde-corps S8.
- Calendrier : Démarrage le 1^{er} juillet 2026 – Fin prévue le 10 août 2026 (respect du planning) avec garde-corps provisoire, fin définitive mi-septembre.
- Utilisation par mutualisation d'un pont provisoire lié aux travaux sur le torrent de l'Homme Mort sous maîtrise d'oeuvre RTM/GEMAPI. Pas de rupture de circulation.

Phase 2 : Travaux en rivière – Culées & Entonnements (en préparation)

- Périmètre : Renforcement des culées par micropieux jointifs et aménagement des entonnements en rive gauche.
- Statut : Études géotechniques complémentaires et Bureau d'études structure en cours (restitution début août 2026).
- Objectif : Lancement de l'appel d'offres courant août pour une réalisation complète sur le second semestre 2026 (avant l'échéance réglementaire du 1^{er} novembre 2026).

A l'issue des travaux le pont aura une portance de 26 Tonnes PTC.



Confinement pour le décapage de la peinture au plomb, et application nouvelle peinture



Echafaudage



Pont provisoire

Le chantier du torrent de l'Homme Mort

Pourquoi ? Afin de mieux protéger le camping des Airelles, la route communale ainsi que les habitants et visiteurs face aux crues et aux laves torrentielles.

Le torrent de la Combe de l'Homme Mort, affluent rive gauche du torrent des Vachères, est un torrent particulièrement actif, et à l'origine d'un important risque d'inondation torrentielle sur la commune. À la suite de violents orages, ce torrent produit des crues qui prennent la forme de laves torrentielles ; phénomènes dangereux et potentiellement destructeurs.

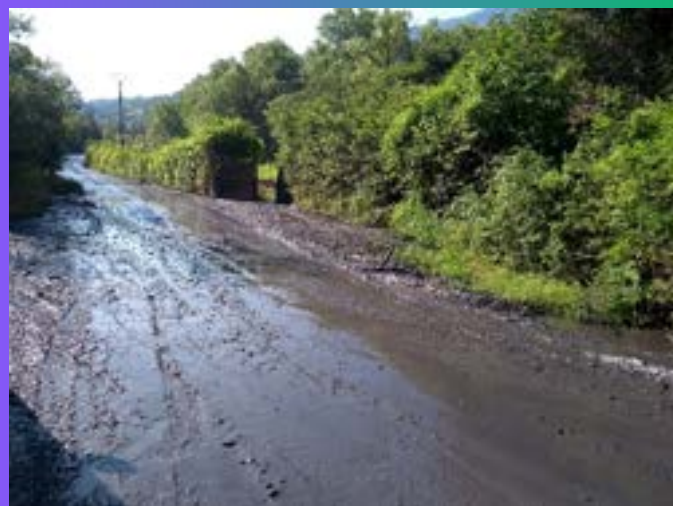
À la différence des rivières de fond de vallée qui transportent des blocs et des galets par roulement, les laves torrentielles sont des coulées de boue plus ou moins liquides. En raison de leur densité, ces laves peuvent même entraîner des blocs de rochers de plusieurs tonnes. Les volumes de matériaux susceptibles d'être transportés par le torrent sont estimés entre 5 000 m³ et 25 000 m³.

La dernière crue significative remonte à juillet 2019 avec une coulée de boue ayant débordé sur la route communale jusqu'au camping des Airelles. Les interventions réalisées ont permis de rétablir temporairement le lit du torrent, mais restaient insuffisantes face à des crues rapprochées et importantes, les matériaux charriés étant par ailleurs majoritairement argileux et difficilement valorisables.

Photos de la crue du 1^{er} juillet 2019



La combe de l'Homme Mort



La coulée de boue ayant atteint les Airelles

Les photographies aériennes « avant / après » illustrent l'ampleur de cette transformation et montrent concrètement les bénéfices apportés par ce chantier pour la sécurité du territoire :



2024



2025



2026

Comment ? Un aménagement conçu pour les crues majeures.

Un projet d'aménagement global du torrent a donc été défini par le service Restauration des Terrains de Montagne des Hautes-Alpes (RTM 05) de l'Office National des Forêts (ONF), spécialisé dans ce domaine. L'aménagement consiste à réaliser un chenal dimensionné pour permettre l'écoulement des laves torrentielles importantes sans débordement.

L'État (en amont du pont) et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (en aval du pont) portent la maîtrise d'ouvrage des travaux. Ce projet repose sur un partenariat étroit avec la commune de Baratier, qui participe activement à sa réalisation et prend notamment en charge 46 % du reste à charge sur la partie aval du pont.



Le chantier réalisé permet désormais de changer d'approche :

Le projet comprend :

- Le recalibrage complet du chenal sur 300 mètres (élargi, approfondi et reprofilé) afin de permettre le passage d'une lave torrentielle de période de retour centennale (c'est-à-dire qui a 1 chance sur 100 de se produire chaque année) sans débordement,
- La mise en place d'un pont routier,
- La rénovation de plus de 200 mètres de route communale,
- La rénovation du réseau d'eaux pluviales.

Illustration : Vue 3D des aménagements de la Combe de l'Homme Mort

Ces travaux permettent une réduction significative du risque de débordement tout en améliorant la capacité du secteur à faire face aux phénomènes naturels intenses :

- Réduire fortement le risque de débordement vers la route communale et les enjeux en aval,
- Améliorer le transit naturel des matériaux et des sédiments vers le torrent des Vachères,
- Faciliter les opérations futures d'entretien tout en limitant leur fréquence,
- Protéger durablement la conduite forcée EDF située à proximité ainsi que les infrastructures existantes des chocs liés aux matériaux transportés.

Les ouvrages ont été dimensionnés à partir d'études hydrauliques prenant en compte les phénomènes de transport solide ainsi que des scénarios aggravants, comme l'obstruction partielle du pont par des flottants.

Une route entièrement reconstruite pour concilier sécurité routière et hydraulique :

L'un des points les plus techniques du chantier concerne la reconstruction complète d'environ 200 mètres de voirie communale, redessinée et en partie reprofilée afin de répondre simultanément à plusieurs objectifs :

- Construction d'un nouveau pont avec une section beaucoup plus importante qu'auparavant et dimensionné pour permettre le passage de véhicules lourds (grumier),
- Maintien d'une pente identique à celle existant avant les travaux pour garantir le passage des autocars et des véhicules lourds dans les mêmes conditions que par le passé (un essai grandeur nature a été réalisé avec un autocar),
- Assurance d'une visibilité suffisante dans le carrefour pour les usagers,
- Largeur de chaussée adaptée aux conditions de circulation,
- Participation à la gestion des crues exceptionnelles : son profil spécifique a été étudié pour que si un débordement devait malgré tout se produire au niveau du pont, les écoulements soient naturellement guidés vers le lit du torrent en aval plutôt que vers les secteurs habités.

Fin des travaux à la mi-août 2026

Forêt communale et forêt indivise

La forêt communale et la forêt indivise de la Mazelière constituent un enjeu fort pour notre territoire communal que ce soit en termes de ressources, d'exploitation, de biodiversité et d'usages

Zoom sur notre forêt : un patrimoine à préserver et à valoriser

Copropriétaire de la forêt de la Mazelière avec Les Orres et pleinement engagée dans la gestion de sa propre forêt communale, la commune de Baratier veille sur son patrimoine. Épaulée par l'Office National des Forêts (ONF), plusieurs défis doivent être relevés :

- Planifier les coupes de bois pour soutenir l'économie locale tout en garantissant le renouvellement des arbres et notamment des mélèzes.
- Aménager des sentiers pour les randonneurs et vététistes, sans jamais dégrader cet écosystème fragile.
- Protéger contre les risques : en montagne, la forêt est notre meilleur bouclier contre l'érosion, les avalanches et les chutes de blocs – un rôle crucial face au changement climatique, comme l'ont rappelé les événements de décembre 2023.

Cap sur les 20 prochaines années !

Les futurs plans d'aménagement forestier seront révisés. Cette feuille de route fixera nos priorités sylvicoles et environnementales pour les deux prochaines décennies.

C'est à ce titre que les élus des Orres et de Baratier se sont réunis avec l'ONF le 13 juin dernier en forêt.



Usage du feu sur toute la Commune

En raison du risque élevé d'incendie, le département des Hautes-Alpes est placé en période rouge pour l'emploi du feu depuis le 23 juillet 2026 par arrêté préfectoral. Par conséquent, tout emploi du feu est interdit sur l'ensemble de la Commune et ce jusqu'à nouvel ordre.

A ce jour, il est toujours d'actualité. Il a été complété par ces précisions :

- les réchauds à gaz sont interdits
- tout emploi du feu est interdit, aucune dérogation n'est possible
- un barbecue ou autre feu ne peut être réalisé, même s'il est fait sur une dalle béton, au milieu de zones minérales (cailloux, ...), en présence d'un point d'eau etc.

Soyons très prudents.

Préservons ensemble nos forêts et nos territoires !
La vigilance de chacun est la meilleure des protections.

Lien avec les différentes instances

L'équipe municipale est mobilisée pour défendre la Commune et ses projets, les enjeux de notre territoire auprès des instances de l'État, de la Région et du Département.



Réunion Villages d'Avenir

D'une manière générale des réunions et/ou rencontres avec le Préfet et Sous-Préfets, les Services de l'État, Élus et Services de la Région SUD, Conseillers départementaux et Services du Département sont régulières.

Le 8 avril 2026 Marc Viossat, Conseiller départemental du canton d'Embrun et Marcel Cannat, Vice-Président du Département ont visité la Commune pour prendre connaissance de la problématique de mise en œuvre des études et travaux du Pont de l'Usine.

Cette visite intervenait dans le cadre d'une demande de financement faite par la Commune.



Sylviane Grimaldi, Marc Viossat, Christine Maximin et Carole Chauvet

Dispositif Villages d'Avenir

Le 6 mai 2026, se sont réunis à la Baratonne en présence de Mme La Sous-Préfète Hélène Dargon, du Vice-Président du Département, Président du CAUE 05 Marc Viossat, les 7 villages de l'Embrunais, Maires et Élus de Baratier, Châteauroux les Alpes, Crévoux, Crots, Les Orres, Saint André d'Embrun, Saint Sauveur, des partenaires CAUE 05 et IT05 avec les directeurs, Pascal Sauty, chef de projet Villages d'Avenir à la Préfecture.

Il s'agissait, à la suite du renouvellement des conseils municipaux d'un rendez-vous d'informations et d'échanges sur les démarches accomplies et enjeux concernant le logement, l'attractivité de nos centres bourgs.

Une belle démarche de projets et de solidarité pour nos communes et notre territoire.

Cérémonie du 8 mai

Devant le monument aux morts en présence de Mme la Sous-Préfète, Directrice du cabinet de M. le Préfet; Marc Viossat, Vice-Président du Département; Julien Pichon, Maire de Saint Sauveur; Pierre Collier, Lieutenant-Colonel SDIS 05; Major Bourcier commandant la Communauté de Brigade Embrun-Savines-le-Lac; Les Portes drapeaux; et les Associations du Souvenir.



Cérémonie du 8 mai 2026



Les travaux d'entretien

Réfection de voiries

Finalisation de la réfection du Chemin de Lesdier et reprise partielle du Chemin des Clôtures.

C'est aussi de l'entretien régulier avec des rebouchages de trous, balayage, marquages au sol et interventions sur les panneaux pour renforcer la sécurité routière.

Travaux dans la Commune



Entretien des bâtiments et espaces publics

Que ce soit sur les bâtiments publics, comme la mairie, l'école et la Baratonne, les logements communaux, l'église, les garages communaux, les interventions sont régulières pour l'entretien de notre patrimoine.

Entretien en forêt communale

Dans le cadre du programme de travaux définis annuellement en lien avec l'ONF, la commune intervient en particulier sur l'entretien des pistes forestières, des revers d'eau, des aires de feu, des panneaux et barrières.

Elagage sur des voiries communales

En juin 2026, la commune a fait procéder par une entreprise à une importante campagne d'entretien et d'élagage en bordure des voiries communales.

Ces travaux visent à sécuriser le domaine public.

Travaux d'élagage



Marchés à bon de commande

La commune a contractualisé avec deux entreprises pour mettre en place des marchés à bons de commande afin de faciliter les interventions, notamment sur les travaux qui ne peuvent pas être réalisés en régie ou en renfort :

- SCARA pour tout ce qui est électricité.
- Florian LAGIER pour le déneigement, les espaces verts et la voirie.

Nettoyage de l'Espace Pantel et du parking des Lavandières



Espace Pantel

Prévention – Règlementation – Urbanisme

La sauvegarde des personnes et des biens, l'entretien des espaces publics, la sécurisation sont des enjeux importants et des actions peu visibles au quotidien mais qui concourent à l'amélioration de la vie du village.

Les autorisations d'urbanisme

Pour rappel, des autorisations d'urbanisme sont nécessaires pour certains travaux que vous souhaitez réaliser – construction, extension, toutes modifications de façades y compris ravalement, isolation, mise en place de pompes à chaleur, pose d'abris de jardins, terrasses, piscines, velux, panneaux solaires, changement d'usage des locaux, démolition, etc...L'arrêté autorisant les travaux devra obligatoirement être affiché sur place durant deux mois (délai pour recours des tiers).

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale de Serre-Ponçon (SCoT) en élaboration durant deux années a été approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon le 9 décembre 2025.

Il s'applique aux 17 communes du territoire et définit les orientations et objectifs à 20 ans :

- paysage et agriculture,
- gestion de l'eau,
- résilience du territoire vis à vis des effets du changement climatique,
- réduire, trier, valoriser et gérer les déchets,
- préservation du patrimoine,
- répartition des objectifs de logements entre les communes,
- développement économique et touristique, etc.

L'enquête publique aura lieu du 24 juillet au 27 août 2026, à Embrun les 24 juillet, 8 août, 27 août, à Savines-le-Lac les 29 juillet et 19 août et à Chorges les 30 juillet et 18 août.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public lors des permanences :

Embrun

Salle de réunion n°1, 1er étage, Bâtiment de la Manutention

Vendredi 24 juillet 2026 de 9h à 12h

Samedi 08 août 2026 de 9h à 12h

Jeudi 27 août 2026 de 9h à 11h

Mairie de Savines-le-Lac, Place de l'Eglise

Mercredi 29 juillet 2026 de 15h à 18h30

Mercredi 19 août 2026 de 9h à 12h

Mairie de Chorges

Jeudi 30 juillet 2026 de 9h à 12h

Mardi 18 août 2026 de 15h à 18h30

Obligations Légales de débroussaillage

La commune de Baratier est placée en risque fort de feux de forêt. La carte du zonage réglementaire est consultable sur le lien suivant :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=bd5b281b-90c5-444c-b7f0-5089f90d7a0c#>

L'obligation légale de débroussaillage s'y applique donc. L'objectif est de réduire les combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies.

Tous les propriétaires concernés ont été informés par courrier en novembre 2024.

Des contraventions sont possibles en cas de non-respect de ces dispositions.

Des plaquettes d'information sont disponibles en mairie.

Haies

Pour rappel, les haies mitoyennes doivent être taillées à une hauteur de 1.80m ou 2 mètres.

Les branches des arbres des propriétés privées ne doivent pas empiéter sur les voies publiques ouvertes à la circulation. Cela contrevient à l'article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et pourrait engendrer des problèmes de sécurité publique. Les propriétaires sont tenus de procéder à leur élagage régulièrement afin d'éviter tout risques.

Finances et budget communal 2026

Les contraintes budgétaires liées au contexte international en particulier nous obligent à faire face à l'augmentation des charges courantes notamment sur l'énergie, le carburant, les assurances ou les prix des matériaux.

L'exigence de maîtriser les dépenses et de financer nos investissements s'impose comme une réalité quotidienne nécessaire pour dégager les marges de manœuvre utiles pour mener à bien les projets communaux.

Contexte national

Le contexte financier global des collectivités locales est marqué par leur nécessaire participation au redressement des finances publiques. Les hypothèses annuelles de croissance conditionnent les dotations et prélèvements sur recettes dont dépendent directement les budgets locaux.

Avec une croissance prévisionnelle du PIB faible et une inflation estimée à 1,3%, les incertitudes nécessitent d'adopter une posture en responsabilité avec une trajectoire financière de gestion saine tout en privilégiant nos investissements, vecteurs d'avenir.

Les opérations phares

La commune de BARATIER travaille depuis de nombreuses années sur un programme d'investissement ambitieux et réaliste.

L'objectif est toujours d'entretenir et d'améliorer les espaces publics, le cadre de vie, de travailler à la sécurisation des personnes et des biens. Plusieurs actions importantes sont engagées, par exemple :

- les diagnostics et étude de programmation de la Maison de Maître,
- la finalisation des travaux de réparation des intempéries de décembre 2023 : Chemin de Lesdier et Piste de Charamaille,
- le solde de la participation de la Commune de Baratier aux travaux d'enfouissement de la ligne HTA du haut du village,
- la réhabilitation du pont de l'Usine,
- la finalisation des travaux de réhabilitation du kiosque du parc des Clôtures.

Budget Fonctionnement 2026

Depenses

Charges générales : 248 960 €
Charges personnel : 339 930 €
Charges gestion courante : 144 534 €
Autres : 324 161 €

Recettes

Excédent antérieur reporté : 242 838 €
Fiscalité : 500 457 €
Dotations et participations : 144 999 €
Produits gestion courante : 123 000 €
Produits services Domaine : 30 200 €
Autres : 16 091 €

Budget Investissement 2026

Depenses

Déficit reporté : 616 665 €
Immobilisations corporelles : 953 916 €
Immobilisations en cours : 123 000 €
Frais d'études : 143 000 €
Divers : 280 430 €

Recettes

Virement section fonctionnement : 242 838 €
Excédent de fonctionnement capitalisé : 435 659 €
Cessions : 193 615 €
Subventions : 429 433 €
Dotations, participations : 65 000 €
Emprunts : 697 465 €

BP 2026

Le Budget principal de la Commune de Baratier s'établit de la manière suivante

Exploitation dépenses : 1 057 585 €
Exploitation recettes : 1 057 585 €

Investissement dépenses : 2 119 012 €
Investissement recettes : 2 119 012 €

Se déplacer dans le territoire

A la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP), Christine Maximin a été élue 3ème Vice-Présidente en charge de la mobilité et de l'économie circulaire.

Elle travaille également de manière transversale avec le Vice-Président en charge des Activités de Pleine Nature. L'objectif est de faciliter les déplacements doux, d'inciter et d'accompagner la population aux changements des pratiques : transports en commun, voies vertes, covoiturage, stop et sensibilisation. Les actions sont multiples et complémentaires.

Transports en commun

Baratier est desservi par plusieurs lignes du réseau Zou (Région Sud) et Vaï (CCSP) :

· **La ligne 1 Vaï vers Embrun** qui dessert l'aire de covoiturage (avec deux nouveaux box à vélo individuels installés par la CCSP), les zones d'activités et l'entrée de l'Ancienne Route de Baratier (croisement route des Vachères). L'emport d'un vélo est également possible, dans la limite des places disponibles. Les services Vaï sont gratuits !

On n'y pense pas forcément mais les **lignes scolaires Zou 5605 Les Orres – Embrun et 5606 Saint-Sauveur – Embrun** sont ouvertes à tous ! Elles desservent les arrêts Baratier Village, La Mure/Petit Liou et Aire de covoiturage et permettent de se rendre à Embrun. Les tarifs sont consultables sur le site Zou.

D'autres navettes desservent Baratier (arrêts Village, La Mure-Petit/Liou et Aire de covoiturage) en saison d'hiver et/ou d'été :

- la ligne Zou 560 Embrun-Les Orres (été/hiver)
- la navette Vaï hiver Embrun-Les Orres réservée aux socio-professionnels/saisonniers qui travaillent en station (gratuite)
- la navette Vaï gratuite Embrun – Crévoux qui circule également l'hiver (arrêts La Mure-Petit/Liou et Aire de covoiturage)

Tous les horaires sont disponibles sur www.vai-serreponcon.fr

Stop et covoiturage

Pour vos déplacements domicile-travail ou plus ponctuels, pensez au covoiturage !

Vous ne trouvez personne avec qui covoiturer ? Essayez le stop : c'est une bonne manière de rencontrer des personnes avec qui vous pourriez peut-être covoiturer régulièrement !

Rezo Pouce, déployé sur tout le département des Hautes-Alpes, ce sont des panneaux placés à des endroits stratégiques pour faciliter le stop. A Baratier, il y en a 5 :

- au parking sur la D40 à la sortie du village, direction Les Orres
- au carrefour du Pavé direction Embrun
- à l'arrêt La Mure/Petit-Liou direction Embrun
- après l'aire de covoiturage direction Les Orres
- avant la station-service, sur la nationale, direction Savines-le-Lac



Focus Transport à la demande

Pour encore plus de proximité, la Communauté de communes lance en octobre un service de transport à la demande (TAD). Le TAD, c'est un véhicule de 9 places :

- Ouvert à tous (les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés)
- Gratuit
- Sur réservation
- Accessible également aux personnes en fauteuil roulant à partir du 1^{er} février 2027
- Qui me transporte du domicile ou d'une adresse donnée vers différents arrêts sur Embrun/Baratier : Gare, Boulevard Pasteur, Pied de Ville, Hôpital, Piscine, Entraigues 1, Portes du Lac, Aire de covoiturage
- Pour Baratier, il circule les jeudis et samedis toute l'année selon les horaires suivants :

Matin / Après-midi

Aller - Horaire d'arrivée aux arrêts

Entre 9h et 9h30

Entre 14h et 14h30

Retour - Horaire de départ des arrêts

Entre 11h et 11h30

Entre 16h30 et 17h

Comment réserver ?

Je réserve mon trajet plusieurs jours avant et au plus tard la veille avant 17h sur un site web, une application mobile ou par téléphone. Je peux réserver un aller simple, un aller-retour ou uniquement un retour.

A l'issue de ma réservation, on me communique un horaire provisoire de prise en charge. L'horaire définitif dépend des autres usagers voyageant en même temps que moi. La veille du trajet après 17h, une fois les réservations closes, je reçois par SMS l'horaire définitif de prise en charge.

Avec l'appli mobile, je pourrai suivre l'arrivée du véhicule en temps réel le jour J !

Mobilités douces

Challenge mobilité des écoles : Baratier-Saint-Sauveur primé

Du lundi 1^{er} au vendredi 5 juin 2026, familles et enseignants se sont mobilisés pour venir à l'école à pied, à vélo, en transports en commun, à trottinette, en covoiturant entre familles, etc.

A la clé : plus d'activité physique, moins de voitures aux abords des écoles et donc de bruit/de pollution/d'émissions, plus de convivialité aussi en effectuant les trajets à plusieurs.

7 écoles ont participé : Baratier-Saint-Sauveur, Châteauroux-les-Alpes, Chorges, Embrun Cézanne, Embrun Pasteur, Réallon-Saint-Apollinaire et Savines-le-Lac.

Plusieurs temps forts autour du challenge ont également eu lieu en mai et juin, financés par la CCSP, dont des ateliers à l'école animés par l'association Mobil'Idées le mardi 2 juin : initiation à la lecture de carte, démontage de vélos, vélos rigolos et dessins collectifs.

Bravo aux enseignants et aux parents qui se sont mobilisés en mai et juin pour ce challenge ! Un pedibus (groupe d'enfants à pied accompagnés par un adulte) a été organisé le matin depuis les Terres du Château. Dans une classe, une activité de school mapping (repérage du domicile des enfants et de l'école sur une carte) a été suivie d'une marche dans le village, et un jeu et un débat sur la marche ont été organisés.

Toutes écoles confondues 630 élèves et une trentaine d'enseignants et AESH ont participé. Sur 4 jours, près de 400 trajets (soit environ 800 km) habituellement effectués en voiture individuelle ont été réalisés avec des moyens de transport plus durables.

L'école de Baratier-Saint-Sauveur a remporté l'un des 4 prix décernés : celui de la plus forte progression puisque la voiture solo est passée de 67% des trajets avant le challenge à seulement 31% pendant le challenge !

Un autre challenge débutera à la rentrée : poursuivre la dynamique pour venir autrement à l'école !



Le programme Savoir Rouler à Vélo, vers l'autonomie à vélo

Dans la continuité des actions menées avec l'école de Baratier-Saint Sauveur, la CCSP financera à la rentrée des moniteurs pour dispenser un cycle vélo aux classes de CM1 et CM2 : le Savoir Rouler à Vélo (SRV).

Sur 5 demi-journées (plus quelques autres séances réalisées en amont par les enseignantes), il s'agit de donner aux enfants les clés et l'envie de circuler de manière autonome et en sécurité sur la voie publique avant leur entrée au collège.

Le SRV développe l'autonomie, promeut l'activité physique et encourage l'usage du vélo comme mode de déplacement !



Ecole de Baratier-Saint-Sauveur

Les communes de Baratier et de Saint-Sauveur, en partenariat avec les équipes enseignantes, les personnels communaux et le SIVU Enfance Jeunesse Les Loulou's, poursuivent leur engagement afin d'offrir aux enfants un cadre d'apprentissage de qualité.

L'année scolaire a été particulièrement riche en projets pédagogiques. Les cinq classes ont participé à de nombreuses sorties et animations : découverte de la nature, visites culturelles et historiques, activités sportives, ateliers scientifiques, sensibilisation à l'environnement et rencontres avec différents intervenants. Ces projets permettent aux élèves de développer leur curiosité, leur autonomie et leur ouverture sur le territoire.

Les communes poursuivent également leurs investissements pour améliorer les conditions d'accueil des enfants. Le terrain situé au "Jardin d'Élodie" a fait l'objet d'un aménagement avec la réalisation d'une clôture et d'un portail afin de sécuriser le site. Ce nouvel espace accueillera un mini-potager pédagogique et un jardin botanique, permettant aux élèves de découvrir la biodiversité, le cycle des plantes et l'environnement. Il pourra également être utilisé par le SIVU Les Loulou's dans le cadre de ses activités.



Les effectifs de septembre 2026

En fonction de quelques incertitudes sur des arrivées et départs d'élèves durant l'été, l'école devrait compter environ 111 élèves en septembre 2026, répartis sur 5 classes.

10 élèves de CM2 partiront au collège à la rentrée de septembre 2026.

Organisation prévisionnelle des classes en date du 23 juin 2026 :

Cette répartition prévue peut être modifiée en raison de nouvelles inscriptions supplémentaires durant l'été.

- Classe de PS/MS : 14 PS + 12 MS = 26 élèves, enseignants : Mélanie MALAVAL et un autre enseignant le jour de la décharge
- Classe de GS/CP (11 GS + 7 CP) : environ 18 élèves, enseignants : Gwendoline MAHLER
- Classe de CP/CE1 (4 CP + 18 CE1) : environ 22 élèves, enseignants : Jennifer KELLER (à mi-temps) et un autre enseignant (non connu pour le moment).
- Classe de CE2/CM1 (13 CE2 + 9 CM1) : environ 22 élèves, enseignant : Tiphaine LALLEMENT
- Classe de CM1/CM2 (6 CM1 + 17 CM2) : environ 23 élèves, enseignante : Céline VINCENT

Les Loulou's

Le SIVU Les Loulou's regroupe les communes de Baratier, Châteauroux-les-Alpes, Crots, Les Orres, Saint-André-d'Embrun et Saint-Sauveur. Ensemble, elles portent une politique commune en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles.



Depuis 2025, le SIVU Enfance Jeunesse Les Loulou's poursuit son développement avec l'intégration d'une sixième commune, renforçant ainsi la coopération intercommunale au service des familles. Ce début d'année a été marqué par l'élection de la nouvelle Présidente du SIVU : Anne-Laure Gasquet, élue de la commune de Saint-Sauveur.

Poursuivre le développement des services aux familles et adapter l'offre d'accueil à l'évolution des besoins du territoire.

La première concerne les accueils de loisirs du SIVU. Face à une demande toujours plus importante, notamment durant l'été, un groupe de travail sera mis en place afin d'étudier les solutions permettant d'accueillir davantage d'enfants tout en préservant la qualité de l'accueil et du projet éducatif.

La seconde priorité porte sur la petite enfance, la forte augmentation du nombre d'enfants de moins de trois ans sur le territoire accentue les besoins d'accueil des familles.

L'été aux Loulou's

Cette année et pour la 11ème édition des "Loulou's en vacances", les Loulou's & le Castelou donnent rendez-vous au cœur de la région des Châteaux de la Loire, au zoo de Beauval, l'un des plus beaux zoos du monde, du lundi 24 au vendredi 28 août 2026, le temps d'un séjour inoubliable pour s'émerveiller, voyager, partager un moment fort... Avec plus de 40 000 animaux extraordinaires répartis sur 44 hectares de nature préservée,



Temps périscolaires et garderie des mercredis

Nouveauté cette année : les réservations, ouvertes depuis le 27 juillet, sont possibles uniquement pour la première période scolaire, soit jusqu'aux vacances de Noël. Cette organisation permettra d'être au plus près des besoins des familles et d'optimiser les places disponibles tout au long de l'année. Les réservations pour les périodes suivantes seront ouvertes progressivement. Les dates vous seront communiquées en temps utile.

Évènements et Solidarités

Nettoyons le SUD

Cette année, nous avons renouvelé notre participation de ramassage des déchets sur notre Commune. Cette opération a permis de nous rassembler pour : ramasser, trier et sensibiliser les personnes qui nous entourent.

9,5 kg de déchets ont été ramassés : dont 130 mégots, 6 paquets de cigarettes, gourdes de compote, bouchons/capsules, 55 emballages de friandises, sans compter les différents sacs d'emballage ou fragments, 1 cubitainer, verre brisé, polystyrène expansé, papier, carton, chiffons et nombreux petits déchets en vrac.

CORSO fleuri de l'Embrunais

Le 14 juin 2026 s'est déroulé le nouveau Corso fleuri de l'Embrunais organisé par l'Harmonie Municipale d'Embrun et les communes. Des bénévoles baratons se sont investis et ont mis toute leur énergie, pour la réalisation d'un char sur le thème du "Clapier des Monges".

La qualité et le souci du détail, les costumes, la joie transmise pour une journée des plus festives parfaitement réussie, qu'on aime tant à Baratier pour renouer ainsi avec cette tradition qu'on avait su initier en 1983 puis les années 90.



CCAS Le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables (personnes handicapées, personnes âgées, jeunes et personnes en difficulté ou en grande précarité), et anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Monique et Catherine sont à votre disposition pour vous recevoir à la Mairie.

Membres élus

MAXIMIN Christine
FARNAUD Monique
GRENIER Jérôme
VOYAZOPOULOS Catherine
BELLOT Pierre

Membres extérieurs

OLLIVIERO Liliane
LACORTIGLIA Liliane
MEUNIER Robert
JOST Hubert

Lien social

- Reprise des "temps libres" du mardi après-midi à l'automne 2026, rencontres et échanges conviviaux.
- Atelier "Agir pour bien vieillir" organisé par le CoDES 05 à partir de septembre 2026.



Fête de la Saint Roch

Un grand merci aux prieurs de l'année, 2 pour Baratier : Eve Genier, Laurent Filisetti et 2 pour St Sauveur: Cécile Matheron et Richard Brunet.

De nombreux habitants des deux communes et leurs amis s'étaient déplacés pour l'occasion dans ce beau vallon de Siguret près de la chapelle et de la statue de St Roch. Le Père Ludovic Frère a célébré la messe suivie de l'apéritif offert par les prieurs et repas tirés des sacs.



Les associations de Baratier

L'Association des Parents d'Elèves

Les actions proposées et réalisées dernièrement par l'APE sont les suivantes :

- « Journée tous ensemble » : activités et goûter du côté du parc de Baratier, avec 25 enfants présents.
- Fête de fin d'année le vendredi 19 juin : spectacle de magie sur la place du village, sous la halle et un repas sur réservation (125 inscrits pour le repas). Un bilan très positif avec de bons retours.

Un dossier de demande de subventions sur l'année va être fait avec les mairies. En début d'année, l'APE devrait pouvoir verser 1250 euros, soit 250 euros par classe. Présidente : Lucie OGER.

Association "Notre village" et Groupe Folklorique "Revioure"

Maintien des traditions grâce aux danses folkloriques. Ouvert à tous, tous les lundis de 18h à 20h à la salle "La Baratonne" (hors été).

Président : Bernard JAMAIS

Association des Jeunes de Baratier (AJB)

Animation du village de Baratier sous toutes ses formes. Président : Pierrick BOUDEAU

L'Arche de Chachou

Association de protection animale, un refuge pour les équidés et les petits animaux de ferme. Reconnue d'intérêt général.

Présidente : Lucie VEZINET



Comité de jumelage BARATIER - CRISSOLO

Organise les rencontres et festivités qui réunissent ces deux villages. Président : Eric PANCIOLI

Sport Baratier

Organisation d'évènements sportifs. .
Président : Christian GLEIZE

ACCA de Baratier

La société de chasse gère le cheptel et les membres ont un sens aigu du bien vivre Baraton.
Président : Stéphane LABARTHE



Prana Yoga

Depuis 2018, Prana Yoga s'est installé dans une salle à Baratier de 60m2, avec espace d'accueil, tisanerie et accessoires de yoga. La salle est disponible en location, pour des activités en accord avec les principes du yoga. Présidente : Claire HALLEREAU

ZOOM sur une nouvelle association Duo "2 bals perdus"

Un duo original flûte traversière et basse électrique, qui reprend les standards de la musique française, musique classique et folk... dans une ambiance chaleureuse et vivante. Président : Denis GUASCO



Eté 2026 – Les animations



**Scène ouverte pour la
fête de la musique**



**Marché des producteurs
tous les lundis de l'été**



**Concerts à l'église
Saint-Chaffrey**

LA FÊTE DE BARATIER EN IMAGES AVEC L'AJB





**L'Arche de Chachou organise 2 évènements
la fête de Cana'son et la fête de fin d'été**



LE PLAN D'URGENCE DE L'EAU - ESCAPE GAME BARATON
Tous les mardis de 9h à 12h
du 07 juillet au 25 août 2026
Carte du jeu disponible en mairie



L'ENQUÊTE BARATONNE - JEU DE PISTE FAMILIAL
Tous les mardis de 9h à 12h
du 07 juillet au 25 août 2026
Carte du jeu disponible en mairie



Escape Game Nature



L'enquête baratonne



**Marché des Potiers
7 août 2026**



COMMUNIQUONS !

Pour ne rien manquer des informations et animations de Baratier, nous vous invitons, si ce n'est pas déjà fait, à nous communiquer votre adresse mail en mairie, par téléphone au

0492432586, ou par mail : mairie@baratier.net

Retrouvez-nous également sur le site internet du village: <https://www.baratier.net>

Et sur la page Facebook : Baratier